

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n° 166-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code General des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de la **Société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.) – 1 rue Achille Andris – SOMAIN (59490)**, en date du 11 juillet 2024, pour la réalisation de travaux, au passage à niveau N° 183 à Dechy, en occupant temporairement le domaine public.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Du 13 août, 7h00, au 14 août 2024, 17h00, et du 16 septembre, 7h00, au 17 septembre 2024, 17h00, (fermeture jour et nuit), la Société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.) est autorisée à procéder aux travaux au passage à niveau N° 183 et à occuper temporairement le domaine public à Dechy.

Article 2.

Pendant la durée des travaux :

- **Le passage à niveau N° 183 sera fermé à toutes circulations routières**
- **Un passage sera mis en place pour le passage des piétons**
- **Une signalisation sera mise en place au droit du chantier**

Article 3.

La société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.) est chargée de la mise en place de tous les panneaux de signalisation conformément aux règles en vigueur.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,**
- **Monsieur le responsable du chantier de la société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.)**
- **M. le Directeur des Services Techniques municipaux.**

Fait en Mairie de DECHY
Le 11 juillet 2024

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 12 juillet 2024

Jean-Michel SZATNY

